



CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2017 – 2019

Entre l'État, Ministère de la Culture, Direction des affaires culturelles – océan Indien (Dac-oi), représentée par le **Directeur des affaires culturelles – océan Indien**, et désigné sous le terme de « l'État »,

D'une part, et

La commune de Saint-Joseph, représentée par son maire, Monsieur **Patrick LEBRETON**, dûment habilité par la délibération n° 20140329 - 1 du Conseil Municipal du 29 mars 2014.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'État : le dispositif CTL et sa mise en œuvre dans le département de La Réunion

Le « Contrat Territoire Lecture » est un dispositif de conventionnement entre l'État et les collectivités territoriales pour élaborer et financer conjointement des plans d'actions en faveur du développement de la lecture, avec le souci de toucher en priorité les territoires ou populations les plus éloignées de la lecture (réf. proposition 8 « lutter contre les inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture » des 14 propositions pour le développement de la lecture présentées le 30 mars 2010).

La démarche préconisée s'appuie sur un diagnostic préalable, un état des besoins et des potentialités, la définition des objectifs partagés pour la mise en œuvre conjointe d'un plan d'actions validé en comité de pilotage et comportant un volet « évaluation ».

Si le contenu d'un contrat territoire lecture emprunte à des thématiques les plus diverses, une attention particulière est recherchée pour garantir l'accès aux usages du numérique et inviter au plaisir de la lecture dès le plus jeune âge.

La dynamique de partenariat pour l'élaboration du contrat territoire lecture s'inscrit dans un principe de transversalité, de cohérence, d'optimisation des ressources et des moyens. Il vise à accompagner l'évolution et l'adaptation des outils et de services.

La Ministre de la Culture, Françoise Nyssen, a rappelé l'importance des bibliothèques publiques lors de l'inauguration du 63^e congrès de l'Association des bibliothécaires de France qui s'est déroulé à Paris en juin 2017. Les bibliothèques qui constituent l'un des deux premiers réseaux culturels en France se trouvent actuellement confrontées à une série d'interrogations sur leurs missions et leur avenir : fréquentation globale en stagnation, difficultés persistantes à toucher certains publics, évolutions des pratiques liées aux mutations numériques, impact de la réforme territoriale sur l'organisation des réseaux, etc.

Considérant l'enjeu que représente la lecture sur le plan social, culturel et économique, la bibliothèque doit prendre toute sa place dans une politique globale de développement du territoire, et par la même préparer le basculement numérique, tout en préservant la diversité culturelle.

Dans le contexte du département de La Réunion où l'illettrisme persiste (116 000 personnes), avec un taux de chômage de 30 % et touchant particulièrement les jeunes (60 %), la question de l'accès à l'information, de la culture, de l'apprentissage tout au long de la vie, de la compréhension des enjeux pour mieux agir en société doit être au cœur de toute stratégie de développement.

Le dispositif Contrat Territoire Lecture offre à une collectivité l'opportunité de rendre lisible et visible sa politique de développement de la lecture publique, de cultiver un partenariat efficace autour de projets par le croisement des politiques, enfin, dans un contexte d'effort budgétaire, de renforcer et de mutualiser des moyens d'action en faveur des publics.

La Commune de Saint-Joseph

Saint-Joseph a toujours fait montre d'un engagement fort dans le domaine culturel. La future médiathèque du Sud Sauvage en est l'exemple même. Avec ses 2 599 m² et ses 50h d'ouverture au public, la mise en service de cette nouvelle structure est prévue pour la fin du 2^{ème} semestre 2017.

De nombreux équipements culturels sont déployés sur le territoire. Ils ont pour but de promouvoir et de favoriser un accès à la culture pour Tous. Cette dynamique culturelle sur le territoire est également soutenue par le tissu associatif qui, chaque année, ne manque pas d'idée pour faire venir et revenir le public sur les événements organisés : Komidi, Paroles du Sud, Mois de la BD, Les contes du vendredi, Les contes perchés, Un livre un transat, La bibliothèque sous les arbres, Les balades contées...

Mais dans une commune où les taux d'illettrisme et de chômage sont parmi plus élevés de France, la politique culturelle ne saurait connaître autosatisfaction ou trêve.

La Culture Pour Tous

Saint-Joseph est une commune rurale en difficulté sociale et économique mais possédant des atouts notables voire uniques dans l'île. Consciente de cela, la Municipalité a choisi de revendiquer la ruralité d'un territoire possédant un environnement et des savoir-faire exceptionnels, pour en faire une base de développement rural durable. Le projet culturel de la ville s'inscrit dans ce cadre.

Il entend faire de Saint-Joseph un véritable « pôle culturel au cœur rural » où chacun aurait accès à la culture. En somme, le projet culturel de Saint-Joseph est en cohérence avec un territoire qui a choisi de s'inscrire dans un mouvement pendulaire entre tradition et modernité, revendication identitaire et ouverture au monde.

Il s'articule globalement autour des axes de développement suivants :

- La valorisation et l'animation du patrimoine saint-joséphois ;
- L'animation d'une vie culturelle et artistique dynamique et ouverte sur le monde ;
- La culture accessible à tous, l'éducation à la culture et la culture participative.

Le Contrat Territoire Lecture de la ville de Saint-Joseph met en œuvre un projet de réhabilitation des structures existantes, de mise en place et de développement d'actions de proximité et de coopération avec les acteurs du territoire.

Les objectifs, les axes d'interventions et les dispositifs d'évaluation du Contrat-Territoire-Lecture sont définis par ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objectif de préciser les engagements et les contributions de chacune des parties dans leurs champs d'intervention respectifs ainsi que les modalités de collaboration et d'échanges au cours des trois années du partenariat.

Le Contrat Territoire Lecture repose sur l'analyse de la réalité du territoire, la commune de Saint-Joseph.

La ville de Saint-Joseph est située dans le Sud de l'île de La Réunion. Elle compte 37 592 habitants (recensement INSEE 2014).

La part de la population non scolarisée n'ayant pas de diplôme est importante, pour exemple, elle est de (46%) dans les Hauts de Saint-Joseph. Moins de 20% de la population a un diplôme équivalent ou supérieur au Baccalauréat (INSEE, 2014), le taux de chômage s'élève à 44,5% de la population active (INSEE, 2014) et le taux d'illettrisme est supérieur à la moyenne nationale avec notamment 15% de jeunes réunionnais qui sont en situation d'illettrisme, contre 4% seulement en Métropole.

« L'État d'urgence culturelle » évoqué par la Ministre de la Culture fait ici écho aux chiffres susmentionnés, attestant ainsi l'urgence d'une politique culturelle sur le territoire qui se dote d'outils performants, modernes et surtout accueillants, s'exerçant au plus près des habitants.

Article 2 : Les axes du contrat

Les axes du présent Contrat Territoire Lecture seront de donner à chaque citoyen les moyens d'accès à la culture, en particulier locale, de lutter contre l'illettrisme et d'aller vers davantage de proximité.

Les axes de ce contrat sont donc de :

- Favoriser la rencontre des enfants, dès le plus jeune âge, et des jeunes avec la lecture et avec la culture et ainsi contribuer à la construction de leur personnalité, à leur épanouissement et à leurs facultés de vivre ensemble.
- Prévenir l'illettrisme et le combattre partout où il s'est installé.
- Assurer l'égalité de tous face à Internet, aux ressources, outils et nouveaux supports numériques en luttant contre la fracture numérique.
- Transmettre et partager la culture réunionnaise et l'interculturalité.
- Contribuer au développement de rencontre avec les œuvres et les auteurs.

Article 3 : Les acteurs du Contrat Territoire Lecture

Le Contrat Territoire Lecture fait partie du plan de développement de la lecture de la ville de Saint-Joseph. Si le service de lecture publique de la ville en est le principal acteur, il travaille au sein d'un réseau dense de partenaires culturels ou sociaux sur la commune.

- a. Le réseau de lecture publique : La bibliothèque municipale, les bibliothèques relais – La Médiathèque de Saint-Joseph en 2017

La bibliothèque municipale de part sa position centrale coordonnera le dispositif. Les bibliothèques relais (5) situées dans différents quartiers de Saint-Joseph seront les premiers outils de proximité du Contrat Territoire Lecture pour les habitants de ces lieux.

- b. Lofis La Lang Créol

Commune bilingue, Saint-Joseph revendique le bilinguisme créole réunionnais-français. La ville de Saint-Joseph, commune rurale et attachée à son cadre de vie, a lancé depuis quelques années une politique de valorisation de son patrimoine culturel et de son identité. Aujourd'hui, elle veut aller plus loin en militant pour la langue et la culture créoles réunionnaises. C'est forte de cette conviction qu'elle a signé avec L'Office de la Langue Créole Réunionnaise (LOFIS) la charte de la commune bilingue.

Soucieuse d'impulser un véritable développement culturel dans la commune en respect de sa population, la Ville de Saint-Joseph mène une politique volontariste de préservation et de valorisation du patrimoine local, qu'il soit matériel ou immatériel.

La langue créole réunionnaise, en particulier, fait partie de ce patrimoine immatériel cher aux Réunionnais et menace, si l'on n'y prend garde, de disparaître un jour.

En définitive, il s'agit pour les communes désireuses de s'engager dans la démarche du bilinguisme français-créole réunionnais de choisir, parmi vingt-deux actions proposées par LOFIS, un certain nombre d'entre elles à mettre en œuvre :

- Cinq pour la charte de « commune respectueuse du bilinguisme » ;
- Dix pour la charte de « commune bilingue ».

Le partenariat est établi à travers la charte commune bilingue signée avec la ville. Le programme d'action en lien avec la médiathèque cible la traduction en créole des documents officiels, la tenue de conférences, des rencontres d'auteur...

c. Centre Régional des Arts et du Feu

Le Centre des Arts du Feu a pour objectif d'associer la création artistique, la recherche, l'initiation et la formation, afin de valoriser et promouvoir la terre basaltique réunionnaise.

Outre la production artistique, c'est un espace de découverte artistique ouvert au public. C'est la meilleure façon d'appréhender le travail du basalte, de la céramique et du verre.

Le Centre des Arts du Feu s'est inscrit dans une démarche d'échanges internationaux. Chaque année, il accueille des artistes venus d'autres pays du monde.

d. Terroir numérique

Saint-Joseph, Ville connectée, terroir numérique !

Équipement des écoles, développement de son portail internet, accessibilité numérique, participation à la fête de l'internet, ouverture de bornes wi-fi et d'espaces publics numériques, démocratisation de l'internet auprès des publics sensibles ou choix des logiciels libres en interne, la ville de Saint-Joseph a placé le numérique au cœur de son développement rural.

Saint-Joseph ambitionne donc de proposer un numérique pour tous quelque soit sa situation géographique, sociale ou même sa condition physique.

Trophée de l'innovation numérique 2012

En 2012, la ville reçoit le Prix de l'innovation numérique des DOM (Départements d'outre-Mer). **Ce trophée de l'innovation numérique** vient récompenser les efforts accomplis par la municipalité afin de favoriser l'usage des TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) .

Ville Internet 2011 @@@

Au regard des actions menées par la Ville pour un accès citoyen et d'une manière générale au regard la politique de la Ville en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication, chaque ville participante se voit remettre une labellisation « Ville Internet @ » (1 arobase) à « Ville Internet @@@@ » (5 arobases).

C'est ce qui lui a valu d'être labellisée en 2010 puis en 2011 Ville Internet 3 arobases (@@@). Cette distinction récompense tout un ensemble d'actions menées en faveur des nouvelles technologies et d'un internet citoyen depuis 2001.

e. Le Service Animation Territoriale

Ce service a pour priorité de veiller aux besoins émanant du terrain, de les prendre en compte et d'apporter au quotidien des réponses individuelles et/ou collectives aux différents publics, sur 3 axes d'activités :

- Le service Micro crèches, coordonne et gère trois micro-crèches communales
- Le service Enfance Jeunesse qui contribue à développer des actions d'animation en direction de la jeunesse saint-joséphoise. Son rôle est de coordonner et d'impulser une dynamique de projets innovants et de qualité auprès des gestionnaires associatifs, ainsi que dans la coordination des actions des Accueils de Loisirs Sans Hébergement du Butor, géré par le CCAS.
- Le service de coordination Contractualisation Territorialisée Globale (CTG),

Les objectifs généraux du Service d'Animation Territoriale

- Promouvoir la famille sur le territoire au travers d'actions adaptées aux différents publics ;
- Privilégier un espace d'accueil et d'écoute du public ;
- Communiquer avec l'autre dans une dimension professionnelle en ayant le souci de la personne humaine ;
- Faire émerger les compétences de l'ensemble de nos partenaires dans les missions d'accompagnement du public ;

f. Le Village Bouge Jeunesse (VBJ)

Un service communal dédié aux 12-35 ans

Le Village Bougé Jeunesse a été inauguré en septembre dernier. Ce nouveau service de proximité s'adresse à un public de 12 à 35 ans. L'action du VBJ s'inscrit dans une démarche de partenariat et de concertation avec les autres acteurs de la jeunesse du territoire comme la Mission Locale, l'Association des Jeunes Majeurs en Dynamique (AJMD) ou le Centre Communal d'Action Sociale(CCAS)...

Les missions :

- l'accompagnement des jeunes au travers d'ateliers pratiques tels que le relooking de CV, la rédaction de lettres de motivation, la création de boîte mail, le conseil pour la préparation aux concours, le conseil pour la création d'activités et d'entreprises, les ateliers Mobilité (animé par la Mission Locale), les ateliers pour redonner goût à la lecture, l'écriture, les chiffres..., les ateliers d'Initiation informatique ;
- l'accompagnement pour des recherches dirigées : recherches de formations, de stages...
- l'accompagnement du parcours des Emplois d'Avenir,
- la coordination du Plan Emploi Vacances Étudiants (P.E.V.E), des demandes de stage...
- La coordination et l'accompagnement des vacataires J.E.M (Jeunes Emploi Médiathèque)

L'animation du Village

Dans le cadre de l'animation du village, le VBJ organise chaque mois les «K' Fé Métiers» durant lesquels les professionnels viennent présenter leur profession. Cette formule interactive permet aux jeunes de s'informer, de poser des questions aux professionnels... et pourquoi pas de déclencher une vocation ?

g. La Maison des Arts Pour Tous

Pour la mise en place d'actions et un travail particulier en direction de la population des quartiers excentrés de Saint-Joseph, autour de la culture et l'éducation.

L'adaptation aux publics :

- Initiation à la Langue des Signes (1 atelier - en projet 1 atelier supplémentaire)
- Apprentissage du Braille, accessibilité numérique et apprentissage des actes de la vie quotidienne
- Lutte contre l'illettrisme : art'et lire (amener les enfants en difficulté vers la lecture et l'écriture à travers des activités-support)
- Aménagement des locaux, repères visuels et tactiles...
- Stratégies éducatives adaptés au public en grande difficulté

L'ouverture culturelle :

- Expositions permanentes
- Coin lecture et jeux du monde

h. Les Centres Sociaux et Culturels

Autres fers de lances de la politique culturelle de proximité de la ville dans les quartiers, les Centres Sociaux et Culturels sont les premiers partenaires de la bibliothèque et par extension de la future Médiathèque du sud Sauvage, pour toutes les opérations actuelles et futures du service en hors-les-murs.

i. Les Associations Culturelles

Le dynamisme associatif permettra, dans cet esprit de complémentarité, la mise en œuvre d'actions de promotion et de développement de la lecture sur le territoire. Les missions prévues à cet effet peuvent être regroupées sous 2 axes :

1. Favoriser la rencontre des publics et le "faire vivre ensemble".
2. Participer à la démocratisation de l'art et de la culture.

Article 4 : Les actions à mettre en œuvre autour de ces axes.

Les actions de développement du Contrat Territoire Lecture s'articulent autour des grands axes municipaux sur la culture à savoir : la lutte contre l'illettrisme, la proximité, la jeunesse et la promotion de la culture créole. La recherche de cohérence et de complémentarité sera au cœur des partenariats établis avec les dispositifs en cours (CLEA et Politique de la Ville) afin d'optimiser l'accompagnement des publics ou des territoires cibles.

a. La recherche d'outils numériques pour aider à retrouver le chemin de la lecture et lutter contre la fracture numérique

La bibliothèque offre déjà un accès gratuit et libre à l'Internet (dans la limite du cadre de la loi). Néanmoins, les nouveaux outils numériques offrent toute une palette d'actions innovantes qui n'ont pas tous été proposées à Saint-Joseph.

- Un espace tablettes numériques sera déployé afin de consulter la presse ou des œuvres libres de droit de différents types.
- Des ateliers d'écriture seront proposés de façon cyclique, amenant systématiquement, afin de valoriser ces actions, à des publications sous forme de livrets numériques.
- La mise en place de bases de données gratuites et utiles sera faite sur des bornes en accès libre dans nos locaux (annuaires professionnels, abonnements numériques à des cours ou des méthodes d'auto-apprentissage).

b. Les actions de médiation pour promouvoir la lecture en direction des publics éloignés.

La lecture publique, quelque soit l'attractivité de ses lieux d'accueil ne saurait rester à l'intérieur de ses murs. Des opérations hors-les-murs, de promotion dans les quartiers et les écoles seront développées afin de faire connaître les lieux, leur gratuité et les services existants.

- Dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaires (TAP), des temps de conte, de jeux éducatifs seront développés pour tous les niveaux de l'école élémentaire.
- Des après-midis de rencontre avec la population des quartiers dans les centres sociaux, les maisons de quartier, les lieux collectifs voire dans des lieux privés seront programmés régulièrement.
- Des dépôts de livres, des prêts à des associations ou des organismes recevant du public seront mis en place de façon large afin qu'un maximum de lieux sur le territoire puisse proposer une lecture aux visiteurs.
- Des dépôts de livres et des actions de médiation seront également mis en place à destination des publics empêchés dans les RPA (Résidences pour les Personnes Âgées) ainsi que dans les hôpitaux et cliniques de la Ville.
- Des actions croisées d'animation seront mises en place avec les acteurs spécialisés du domaine : formations musicale – aux genres ou aux métiers, expositions et conférences croisées avec Arts Pour Tous, Le Centre Régionale Des Arts du Feu...
- Des actions hors les murs, autour de projets innovants tels que 'La bibliothèque sous les arbres' ou 'Les Contes Perchés'.

c. Illettrisme et citoyenneté

La lutte contre l'illettrisme, l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté est un axe qui irrigue l'ensemble des actions menées et qui se décline à chaque fois en mesures concrètes.

- L'espace 'Citoyen' de la bibliothèque municipale sera partiellement transformé en salle d'auto-apprentissage afin d'offrir des méthodes de formation pour d'autres savoirs (code de la route, méthodes informatiques) mais surtout, français et lecture pour les personnes en situation d'illettrisme. Le parc de tablettes numériques, lorsqu'il sera mis en place, ne saurait se passer d'outils dédiés et référencés pour un apprentissage tout au long de la vie et touchant toutes les activités de la vie quotidienne.
- Un partenariat sera approfondi avec les acteurs travaillant sur l'illettrisme afin de pouvoir repérer, orienter et accompagner les personnes en demande d'apprentissage (ateliers de sensibilisation, accompagnement à l'exercice de la citoyenneté et dans les démarches administratives), qu'elles se présentent à la bibliothèque ou qu'elles soient rencontrées dans les quartiers.

Article 5 : Engagement des partenaires

Les partenaires s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

L'État et la collectivité s'engagent conjointement à :

- Assurer une réunion de pilotage annuelle du projet.
- Assurer trois mois au moins avant le terme de la convention la tenue d'une réunion de bilan et d'évaluation avec les partenaires listés.

L'État s'engage à :

- Apporter son soutien technique en terme de conseil.
- Apporter son concours financier en fonction de l'évaluation annuelle des actions réalisées dans l'année et du programme d'action présenté pour l'année à venir.
- Assurer la modélisation des expériences, leur mise à disposition et leur suivi pendant deux ans après l'échéance de la présente convention.

La Ville s'engage à :

- Préparer un diagnostic approfondi des forces et faiblesses du territoire dans le domaine du développement de la lecture afin de permettre un pilotage fin et un rééquilibrage annuel du plan d'action proposé. Il pourra, pour établir ce diagnostic, s'appuyer sur le soutien technique de l'État.
- Transmettre des bilans et évaluations des opérations en année deux et trois du partenariat afin de garantir la poursuite et l'éventuelle réévaluation de l'aide de l'État.
- Transmettre un bilan global de l'évaluation au terme des trois ans de l'opération.

Article 6 : Fonctionnement du Contrat Territoire Lecture et comité de pilotage

a. La coordination

Un chef de projet assure la coordination générale du Contrat Territoire Lecture.

Le Directeur de la Lecture Publique est désigné comme chef de projet. En tant que tel, le chef de projet s'engage à fédérer les partenaires autour des actions retenues, à assurer la coordination administrative et logistique des différents projets et s'assure du bon accompagnement des intervenants culturels.

Le chef de projet travaille en collaboration étroite avec les différents acteurs culturels du territoire susceptibles d'entrer dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

Pour ce faire, le chef de projet s'appuie sur différents comités chargés de proposer, développer et conforter les orientations du dispositif :

b. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage définit les grandes orientations du Contrat Territoire Lecture, les partenariats, les moyens humains, financiers et matériels spécifiques nécessaires chaque année. Il procède à la validation des projets qui seront soutenus et à leur évaluation.

Le comité de pilotage définit les conditions d'éligibilité des projets retenus dans le cadre du Contrat territorial.

Chaque membre signataire du Contrat territorial est représenté par :

- Le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant.
- Le Conseiller Livre et Lecture de la DAC-OI.
- La Ville représentée par le Responsable du Service Culture et le Directeur de la Lecture Publique, le Responsable du Service Animations.

Pourront être associés ponctuellement en tant que de besoin des partenaires associatifs ainsi que des professionnels du livre.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il peut également se réunir à la demande d'un partenaire au moins.

Article 7 : Durée de la collaboration entre les deux contractants

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle peut-être prolongée, avant son terme, par voie d'avenant. Au-delà, une nouvelle convention devra être conclue.

Article 8 : Dispositions administratives et financières

a. Contributions financières

La commune de Saint-Joseph et l'État s'engagent financièrement à parité en vue de la mise en œuvre du Contrat-Territoire-Lecture. La première année, du 01 janvier au 31 décembre 2017, le montant global pour la mise en œuvre du CTL sera de 30.000 €, avec une participation à parité de la commune et l'État à 15.000 € chacun. Un avenant à ce contrat confirmera chaque année le montant de ces contributions.

Les projets d'investissement de la Commune seront examinés au titre du concours particulier des bibliothèques, avec une attention particulière et pour un accompagnement au moins à 40% de l'État. Ces contributions permettront la réhabilitation du bâtiment, la modernisation de l'équipement, la création de nouveaux services et l'amélioration de ceux existants.

L'État s'engage également à respecter les engagements financiers pris annuellement à l'issue de la programmation budgétaire sous réserve de l'imputation des crédits programmés. Le versement de la subvention de l'État fera l'objet d'une notification et d'un arrêté annuel.

La collectivité s'engage également à respecter les engagements financiers pris annuellement sous réserve de l'imputation des crédits votés dans le cadre de son budget.

b. Modification et résiliation

La présente convention peut être modifiée uniquement par voie d'avenant et avant son terme.

Chaque contractant se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en cas de non-respect de l'une des clauses ci-dessus énoncées, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation à l'expiration du délai de deux mois pourra impliquer la restitution des subventions versées non encore utilisées.

c. Règlement des litiges

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les contractants s'engagent à régler leurs différends à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Joseph, en trois exemplaires originaux, le 01 JUL. 2017

Pour l'État,
(Ministère de la Culture)
Le préfet de Région
P/ Par délégation, le Directeur des Affaires
Culturelles océan Indien .

Pour la Commune de Saint-Joseph

Le Maire

Marc NOUSCHI



Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)
Thekla BAUSSILLON
Patrick LEBRETON



